

Le 18 juin 2020

MESSAGE AUX ABONNÉS

**Relativement à la circulaire 2018-030 (03.01.52.02)
portant sur la politique d'emprunt relié au fonds d'exploitation
et engagements financiers**

Demande d'autorisation d'emprunt - COVID-19

Le présent message aux abonnés annule celui émis le 25 mars 2020.

Donc, pour toute demande d'emprunt, incluant une demande découlant de pressions sur les liquidités occasionnées par la pandémie de la COVID-19, les établissements du réseau de la santé et des services sociaux doivent suivre les directives régulières de la circulaire susmentionnée.

Pour toute question ou toute information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction du suivi financier - réseau au 418 266-2284.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Guylaine Lajoie, CPA Auditrice, CA